

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DE LA COMMISSION SYNDICALE  
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-12

Séance du JEUDI 22 FEVRIER 2018

Date de la convocation		
13/02/2018		
Date de l'affichage		
13/02/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	7	0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux février à dix-huit heure quinze, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

**Présents :**

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président  
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Brigitte CAPOU  
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON

**Absents excusés :**

Mme Marianne SARTHOU  
MM. Xavier MACIAS – Alain LARROUDE

**Secrétaire de séance :** Mme Brigitte CAPOU est désignée secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

**RESTRUCTURATION-REHABILITATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU: DESIGNATION DU TITULAIRE DE LA MISSION ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION ( OPC)**

Le Président indique qu'une consultation a été organisée en vue de confier une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) pour mener à bien les travaux de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets sur les bases prévisionnelles suivantes :

- Démarrage des travaux fin Août 2018,
- Réalisation en continu en 2 phases jusqu'à fin décembre 2019, d'abord travaux sur la partie Wallon avec hébergement des ouvriers dans la partie Marcadau puis travaux sur la partie Marcadau avec hébergement des ouvriers dans la partie Wallon,
- Travaux prévus en 10 lots pour la partie bâtiment (évaluation 3 100 000 HT hors héliportages) et 2 lots pour le captage et l'acheminement de l'eau et le matériel de picocentrale (évaluation 350 000 HT hors héliportages),
- Mise en place une charte de chantier vert pour la réalisation des travaux afin de limiter l'impact du chantier en zone cœur du Parc National.

Compte-tenu de l'évaluation de cette prestation (50 000 HT), de l'importance des temps et frais de déplacements induits par l'éloignement du projet et les conditions d'accès, et du nombre restreint de prestataires potentiels dans et hors département, la mise en concurrence a été faite sans publicité préalable, directement auprès de 3 prestataires implantés dans un rayon proche, qui ont remis les offres suivantes avant la date limite de remise des offres fixée au 19 février 2018 à 12 H 00 :

- Joel BASSI à Bourdettes 64 800, offre de 44 450,00 HT,
- Agence VERNET à Tarbes 65000, offre de 62 000,00 HT,
- Frederic PISONI à Lescar 64230, offre de 71 120,00 HT.

Après analyse des offres, l'offre mieux-disante est celle présentée par Joel BASSI pour un montant de 44 450,00 € HT.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**

- **de retenir** l'offre de Joel BASSI (Bourdettes 64 800), pour un montant de 44 450,00 HT pour effectuer la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination des travaux de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets,
- **d'autoriser le Président** à signer le marché afférent et l'ensemble des documents nécessaires ;
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président  
André CAZERES

SOUS PREFECTURE D'ARGELES-GAZOST
08 MARS 2018
ARRIVEE

